



Créer et gérer un meublé de
tourisme et/ou une chambre
d'hôte sur la Communauté de
Communes Ardèche Rhône Coiron



Vous envisagez d'ouvrir
un hébergement locatif
pour les touristes ou les
professionnels en mission ?
Ou vous cherchez à étendre
vos activités existantes ?

Voici des informations
essentiels pour vous orienter
dans ce processus.



RÉFÉRENTE PARTENAIRE

Cathy Panattoni
04 75 49 59 20 • Bureau de Cruas
partenaires@sudardecchetourisme.com



RÉFÉRENTE TAXE DE SÉJOUR

Annick Marnas
04 75 49 10 46 • Bureau de Le Teil
ardecherhonecoiron@taxesejour.fr

Je souhaite mettre en place un hébergement locatif destiné aux touristes et aux professionnels en mission. Quelles sont les étapes à suivre ?

L'hébergement est sur la
Communauté de Communes
Ardèche Rhône Coiron

Mon interlocuteur est l'*Office de Tourisme*
Porte Sud Ardèche

L'hébergement est sur une
autre Communauté de
Communes.

Mon interlocuteur est l'*Office de Tourisme de ma commune*
avec qui j'entre en contact.

Démarches initiales

OBLIGATOIRE

Nous vous invitons à consulter cette page où vous trouverez des informations essentielles ainsi que les formulaires nécessaires pour vos démarches fiscales et d'assurance.
www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2043

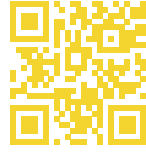


1

Page service public



Déclaration déclarée



2

Déclarer son hébergement, comment ?

OBLIGATOIRE

Utilisez le site web : www.decaloc.fr pour effectuer la déclaration en ligne de votre meublé de tourisme ou chambre d'hôtes.

Vous avez des travaux à réaliser ? Contacter votre mairie pour tout premier renseignement d'urbanisme ou l'ALEC pour les questions d'aides et conseils à la rénovation énergétique : 04 75 35 87 34.

3

Taxe de séjour **OBLIGATOIRE**

Cette taxe est payée par le visiteur. Elle s'applique dans le cas d'un séjour à titre onéreux sur les personnes hébergées qui ne sont pas domiciliées sur le territoire de l'intercommunalité et qui n'y possèdent pas de résidence.

A quoi sert-elle ? La taxe de séjour est utilisée pour soutenir le développement du tourisme.

Comment ça se passe ?

- Je collecte la taxe de séjour auprès des visiteurs qui fréquentent mon hébergement.
- Je déclare tous les mois, sur la plateforme **ardecherhonecoiron.taxesejour.fr** le nombre de nuitées collectées.
- A la fin de chaque période, je reverse la taxe de séjour et reçois un justificatif.

Déclaration taxe de séjour



Votre contact : Annick Marnas :
ardecherhonecoiron@taxesejour.fr

4

Classer son hébergement **Conseillé ++**

Classement de votre hébergement (uniquement pour les meublés de tourisme). Le classement comporte 5 catégories allant de 1 à 5 étoiles, il est volontaire et a une validité de 5 ans.

Les organismes habilités à faire le classement sont :

- CMDT - 06 73 55 63 15 - cmdt@tourisme-qualite.fr
- Les Gîtes de France Ardèche - 04 75 64 92 60
contact@gites-de-france-ardeche.com
- Clévacances - 04 75 64 10 52 - clevacances07@gmail.com
- Fnaim - 06 50 77 90 32 - candice.marmeys@orange.fr
- Inauris - 06 71 38 28 18 - rzaiter@inauris.fr.

Votre contact : Cathy Panattoni :
partenaires@sudardechetourisme.com

Transmettre ses informations au- près de l'Office de Tourisme **Conseillé ++**

Prendre contact avec l'Office de Tourisme Porte Sud Ardèche pour vous faire connaître.

4

Comment faire connaître mon hébergement avec l'Office de Tourisme ?

CONSEILLÉ ++

1 Être partenaire

En fonction de ma cible.

CIBLE : TOURISTES



Apparaître sur :

- Le guide hébergement au format papier.
- Sur le site internet.
- Avoir accès à la réservation en ligne.
- Avoir accès aux formations et ateliers proposées par l'Office de Tourisme.
- par l'OT* de Tourisme.

CIBLE : PROFESSIONNELS EN MISSION



Apparaître sur :

- Guide hébergements pro en mission, téléchargeable sur notre page dédiée.
- Accès à la réservation en ligne.
- Diffusion officielle auprès des partenaires d'EDF.

Hébergement pour les pros



**PAYANT DE : 60€ À 80€
SELON HÉBERGEMENT**



Devenir partenaire

2 Ne pas être partenaire.

Concerne uniquement les hébergements qui accueillent des pros en mission sur la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron.



L'hébergement apparaîtra sur :

Le guide hébergements pro en mission, téléchargeable sur notre page dédiée **en fin de document dans une liste simple** (sans photos).



GRATUIT



Proposer son hébergement

Votre contact : Cathy Panattoni :
partenaires@sudardecheturisme.com